

Fiche de Pré-conventions de stage SdAH 2023-24

ELEVE:

NOM : _____ PRENOM : _____

CLASSE : _____ Année Scolaire : 2023-2024

ENTREPRISE D'ACCUEIL :

NOM : _____ Maître de Stage (si différent) _____

Adresse : _____

Téléphone _____

Représentée par : _____

En qualité de : _____

Statut Juridique : _____ Date de Création : _____
(Entreprise individuelle, SCEA, EARL, ...)

Surface Agricole Utile : _____ Hectares

Ateliers de production présents (centre hippique, élevage, cultures, bovins lait, ...) :

Pour ces périodes, il est convenu entre le stagiaire ou ses représentants légaux et le représentant de la structure d'accueil les conditions suivantes :

1) La première période de stage de 2 semaines consécutives entre le 12 février et le 1^{er} mars aura lieu : (la 3^{ème} semaine sera une semaine de vacances pour l'élève même après les congés officiels

- Du 12 Février au 23 Février 2024
- Du 19 Février au 1er Mars 2024

2) Le stagiaire bénéficiera de ⁽¹⁾ :

Élément :	Choix ⁽¹⁾
Restauration le midi	
Hébergement sans restauration	
Hébergement avec restauration	

⁽¹⁾ Cocher la bonne ligne

3) La période de printemps d'une semaine entre le 15 Avril et le 26 Avril 2023 aura lieu :

- Du 15 Avril au 19 Avril 2024
- Du 22 Avril au 26 Avril 2024

Le stagiaire bénéficiera de ⁽¹⁾ :

Élément :	Choix ⁽¹⁾
Restauration le midi	
Hébergement sans restauration	
Hébergement avec restauration	

4) La période d'été de 3 semaines consécutives peut être placée entre le 24 Juin et le 30 Aout 2024, à la convenance du stagiaire, de la famille et du maître de stage :

1 ^{er} jour de stage:	
Dernier jour de stage	

Pendant cette période le stagiaire bénéficiera de :

Élément :	Choix ⁽¹⁾
Restauration le midi	
Hébergement sans restauration	
Hébergement avec restauration	

Signature du Maître de Stage

Signature de l'élève ou de son représentant légal

⁽¹⁾ Cocher la bonne ligne